

T1 S11 et S12

I. Répartition des unités d'enseignement à valider et attribution de crédits européens

L'année de T1 comporte 12 unités d'enseignement.

Chaque unité d'enseignement est affectée d'un nombre de crédits européens dits ECTS (European Credit Transfer System) selon le tableau ci-dessous.

Chaque semestre **30 crédits ECTS**, l'année de T1 totalisant **60 ECTS**.

Les crédits ECTS sont attribués au vu de la validation de chaque unité d'enseignement.

Les crédits ECTS, affectés à des enseignements dispensés sur les 2 semestres de l'année, sont attribués à l'issue du second trimestre. Les crédits sont cumulables à l'issue des deux semestres.

Les enseignements dispensés en T1 sont des travaux dirigés, des travaux pratiques, des stages cliniques, et supposent tous une présence obligatoire des étudiants.

T1 1 ^{er} semestre S11			
UE	Disciplines	Coordinateurs	Crédits
UE1	Réhabilitations médico-prothétiques dans le cadre de grands syndromes fonctionnels ou post-traumatiques : <ul style="list-style-type: none"> ✓ traitements pré-prothétiques ✓ prothèse fixe ✓ CFAO ✓ implantologie ✓ occlusodontie ✓ prise en charge du SAOS ✓ esthétique <ul style="list-style-type: none"> ✓ gestion avancée de l'esthétique dans les traitements pluridisciplinaires ✓ composites stratifiés ✓ implications médico-légales liées à la réhabilitation esthétique 	Pr Taddei-Gross (Traitements pré-prothétiques) Dr Etienne (Prothèses et CFAO) Dr Waltmann (Implantologie) Dr Van Bellinghen (Occlusodontie) Pr Clauss (SAOS) Dr Reitzer (Esthétique)	11
UE2	Insertion professionnelle : <ul style="list-style-type: none"> - droit - dévolution des biens - expertise médicale - gestion - comptabilité - institutions ordinales Ergonomie : <ul style="list-style-type: none"> - organisation matérielle et fonctionnelle du cabinet dentaire - circuit des personnels et des patients - gestion des matériels, des produits et des déchets - traçabilité - formation aux risques d'hygiène, de secours et mesures de protection des lieux et des personnes 	Pr Musset	8
UE3	Odontologie du sport	Dr Van Bellinghen	1
UE4	Traitements complexes en parodontologie	Pr Huck	2
UE5	Stage clinique en Odontologie : Médecine et chirurgie buccales Stage d'omnipratique	Dr Bornert (Médecine et chirurgie buccales) Dr Offner (Omnipratique)	8
Total ECTS			30

T1 2 ^{ème} semestre S12			
UE	Disciplines	Coordinateurs	Crédits
UE6	Médecine bucco-dentaire : patients dépendants et fragilisés : <ul style="list-style-type: none"> - Odontologie gériatrique - Addictologie - Maltraitance - Besoins et patients spécifiques : <ul style="list-style-type: none"> ✓ personnes en situation de handicap ✓ maladies rares à expression bucco- dentaire 	Dr Fioretti (Odontologie gériatrique) Pr Musset (Addictologie et Maltraitance) Pr Manière (Besoins et patients spécifiques)	2
UE7	Médecine et chirurgie : conduite à tenir en fonction de différentes pathologies et traitements en pré, per et post opératoires	Dr Bahi-Gross	2
UE8	Stage clinique en Odontologie : <ul style="list-style-type: none"> - Consultation - Accueil - Santé – Urgences - Stage multidisciplinaire Hautepierre - Odontologie conservatrice - Endodontie - Médecine et chirurgie buccales - Odontologie pédiatrique - Prothèses - Gerodontologie 	Pr Musset (CASU et Hautepierre) Pr Haikel (Odontologie conservatrice -Endodontie) Dr Bornert (Médecine et chirurgie buccales) Pr Manière (Odontologie pédiatrique) Pr Walter (Prothèses) Dr Fioretti (Gerodontologie)	19
UE9	Stage d'initiation à la vie professionnelle	Pr Meyer	3
UE10	Stage de prévention et d'intérêt général Stage au centre de prévention bucco-dentaire de la ville de Strasbourg	Pr Musset	1
UE11	Stage hospitalier hors Odontologie	Pr Meyer	1
UE12	Enseignement complémentaire au choix	En fonction des EC	2
Total ECTS			30

II. Validation des unités d'enseignement

Chacune de ces unités d'enseignement sera validée séparément sans compensation possible entre elles.

La validation d'une unité d'enseignement est acquise en obtenant une moyenne égale ou supérieure à 10/20 à l'examen final. La compensation s'opère à l'intérieur d'une UE.

Il n'y a pas de note éliminatoire.

En cas d'ajournement d'une unité d'enseignement, l'étudiant garde les notes des matières dans lesquelles il a obtenu la moyenne.

Aucune note égale ou supérieure à la moyenne au sein d'une même unité d'enseignement n'est conservée d'une année à l'autre en cas de redoublement

La validation d'une de ces unités d'enseignement reste définitivement acquise même en cas de redoublement de T1 à l'exception de l'UE5 et de l'UE8.

Les UE1, UE2, UE3 et UE4 font l'objet d'un contrôle terminal en décembre.

Les UE6 et UE7 font l'objet d'un contrôle terminal en mai.

En cas d'ajournement d'une unité d'enseignement au cours de la première session, une seconde session d'examen est organisée. Le candidat doit alors composer dans les matières de l'unité d'enseignement où il n'a pas obtenu la moyenne.

Pour pouvoir être déclaré admis à l'issue de la 2^{ème} session, le candidat doit obtenir :

- **aux épreuves théoriques** : la moyenne dans l'unité ou les unités d'enseignement ayant motivé son ajournement à la session de janvier et/ou mai **et**,
- **aux épreuves cliniques** : une note au moins égale à 10/20 dans chacune des disciplines cliniques composant les unités d'enseignement **UE5 et UE8**,
- une note inférieure à la moyenne dans l'une des épreuves cliniques entraîne l'ajournement de l'étudiant et son redoublement quelle que soit la moyenne obtenue aux épreuves théoriques et dans chacune des autres épreuves cliniques.

Tout étudiant manquant à ses obligations (sécurité, respect des locaux, du matériel, tenue ...) peut se voir exclure des travaux pratiques.

III. Validation des unités d'enseignement UE5 et UE8 (Stage clinique en Odontologie)

Assiduité

L'assiduité à l'unité d'enseignement des stages cliniques attribués à chaque étudiant, y compris pendant les périodes de congés universitaires et les périodes d'été, est obligatoire et fait partie intégrante de la validation des enseignements cliniques.

La règle générale des absences s'applique.

Toute absence doit être justifiée et rattrapée. Au-delà de 3 absences non justifiées et non rattrapées, les enseignements cliniques des UE5 et UE8 ne sont pas validés et **entraînent le redoublement de l'étudiant quelle que soit la moyenne obtenue aux épreuves théoriques, et dans chacune des épreuves cliniques et/ou de travaux pratiques ou dirigés.**

Pour être déclaré admis à la session de janvier et/ou de mai, le candidat doit obtenir **aux épreuves cliniques** une note au moins égale à 10/20 dans chacune des disciplines cliniques.

Pour être déclaré admis à l'issue de la **session de rattrapage**, le candidat doit avoir obtenu **aux épreuves cliniques** une note au moins égale à 10/20 dans chacune des disciplines cliniques.

Une note inférieure à la moyenne dans l'une des épreuves cliniques entraîne l'ajournement de l'étudiant et son redoublement quelle que soit la moyenne obtenue aux épreuves théoriques et dans chacune des autres épreuves cliniques.

Cas particulier du stage d'omnipratique

Le stage d'omnipratique est réalisé uniquement pendant la période estivale (juillet/Août). Il peut être réalisé au sein du pôle de médecine et chirurgie bucco-dentaire des hôpitaux universitaires de Strasbourg ou dans un centre hospitalier régional dans le cadre d'une extériorisation. Il est réalisé par anticipation au cours de la période estivale (juillet/Août) précédent l'entrée en T1. En cas de non validation, le rattrapage se fera exclusivement au cours de la période estivale (juillet/Août) de l'année de la T1.

IV. Validation de l'UE 11 (Stage hospitalier hors odontologie)

La validation des stages hospitaliers hors Odontologie est prononcée par le Doyen de la Faculté d'Odontologie sur avis du Chef de Service d'affectation.

- Les étudiants sont soumis au règlement intérieur de l'établissement de santé d'affectation qui précise notamment leurs obligations à l'égard des malades, du personnel médical et de l'administration hospitalière.
- Tout manquement de l'étudiant au règlement intérieur de l'établissement de santé sera immédiatement porté à la connaissance du Doyen par le Chef du Service d'affectation.
- La tenue clinique est fournie aux étudiants.

- Les étudiants **doivent obligatoirement remettre leur carnet de stage au Chef de Service dès le début du stage**. L'étudiant qui ne sera pas en possession de ce carnet en début de stage pourra voir celui-ci non validé. Le carnet de stage sera déposé à l'issue de l'unité d'enseignement des stages au Service de Scolarité de la Faculté.

Le stage hospitalier de T1 se déroule au sein du Service de Chirurgie Maxillo-Faciale des Hôpitaux Universitaires de Strasbourg. Ce stage s'effectue toute l'année à raison de 5 demi-journées le lundi de 9h00 à 12h30 et du mardi au vendredi de 7h30 à 12h30. Il n'y a pas de participation aux gardes.

En cas de non validation d'un stage hors Odontologie, l'étudiant le refait, dans sa totalité pendant la période d'été. La validation de l'UE11 reste acquise en cas de redoublement de T1.

V. Validation de l'unité d'enseignement UE12 (Enseignement complémentaire au choix)

Tout étudiant de T1 est tenu de s'inscrire à un enseignement complémentaire au choix dès la rentrée universitaire. L'étudiant qui choisit un enseignement autre que ceux dispensés par la Faculté doit veiller à la compatibilité de son choix de formation avec les grilles horaires de son année d'étude.

Assiduité

La présence aux cours et travaux dirigés de ces enseignements est obligatoire (cf. chapitre généralités – règle commune des absences).

Equivalence de validation

L'équivalence d'un enseignement complémentaire peut être accordée par le Doyen au vu de la validation d'une formation non dispensée par la Faculté au titre des enseignements complémentaires au choix de T1, dans le respect des règles suivantes : langues étrangères et sport.

1. Langues étrangères

Dans l'objectif exclusif d'un approfondissement disciplinaire en langue étrangère, l'étudiant peut suivre, après accord préalable du Doyen un enseignement de langue dispensé par un autre établissement d'enseignement supérieur de Strasbourg (hors Université Populaire), aux conditions que cette formation recouvre un volume horaire annuel minimum de 45 h et soit sanctionnée par un examen.

2. Sport

Aucune discipline sportive ne sera reconnue, à partir de DFASO1, au titre des enseignements complémentaires, hors qualification comme sportif de haut niveau, reconnue comme une dispense de validation.

Dispense de validation

1. Master

Tout étudiant qui aura validé une unité d'enseignement (UE) de M1 d'une valeur minimum de 3 ECTS pourra bénéficier d'une dispense de l'enseignement complémentaire sur demande écrite adressée au Doyen, accompagnée de l'attestation de réussite correspondante.

La validation d'une UE de M1 ne peut donner lieu à la dispense que d'un seul enseignement complémentaire à la fois. En cas de validation de 3 UE de M1, le candidat pourra obtenir la dispense de 3 enseignements complémentaires afférents à 3 années d'études différentes.

La validation de la même UE de M1 ne peut donner lieu à dispense que d'un seul enseignement complémentaire sur tout le cursus de l'étudiant.

2. Action d'intérêt général ou associatif

La dispense de validation d'un enseignement complémentaire pourra être accordée dans le cadre d'une action d'intérêt général ou associatif.

Le projet sera soumis à l'étude et à l'avis d'une commission composée du Doyen, du Vice-Doyen chargé des enseignements et d'un enseignant de la discipline concernée par le projet. L'étudiant doit présenter par écrit son projet au Doyen.

Les demandes de dispense de validation ou d'équivalence de validation doivent être soumises au Doyen accompagnées des justificatifs.

Important : la validation de toute formation ne sera reconnue que si elle est assurée par un organisme officiel et sanctionnée par un examen final de contrôle des connaissances.

Redoublement de T1

La validation de l'enseignement complémentaire de T1 reste acquise même en cas de redoublement.

VI. Validation de l'unité d'enseignement UE9 (Stage d'initiation à la vie professionnelle)

Chaque étudiant accomplit, au cours du 3^{ème} cycle court (T1) un stage d'initiation à la vie professionnelle, d'une durée minimale de 250 h, chez un chirurgien-dentiste, appelé Maître de Stage agréé. Ce stage doit permettre à l'étudiant de mettre en application, dans le cadre d'une autonomie contrôlée, les connaissances théoriques, pratiques et cliniques acquises pendant son cursus à la Faculté de Chirurgie Dentaire.

Le stage est effectué soit à temps plein, soit à temps partiel, obligatoirement dans le respect des obligations universitaires et hospitalières de l'étudiant.

Il peut être effectué pendant les périodes de vacances universitaires, sous réserve d'en avoir informé, par le planning de stage joint à la convention, le Service de Scolarité de la Faculté.

Les étudiants qui ont validé DFASO2 dans sa totalité aux sessions de décembre et mai sont autorisés à anticiper ce stage de T1 dans la période estivale.

Validation

A la fin du stage, l'étudiant remet au Service de Scolarité un rapport de stage (cf. carnet de stage).

Le stage est validé par le Doyen de la Faculté, après avis du Maître de Stage et examen du carnet de stage et du rapport déposé par l'étudiant :

- en cas de non validation, l'étudiant doit refaire son stage dans sa totalité, et selon le cas, auprès d'un autre Maître de Stage ; il ne peut pas démissionner,
- en cas de redoublement de T1, l'UE9 reste acquis.

Le circuit administratif du stage d'initiation à la vie professionnelle suivant doit être scrupuleusement suivi par l'étudiant.

VII. Stage clinique en Odontologie UE5 et UE8

Application du statut de l'étudiant hospitalier (cf règles générales)

• Critères de répartition et de classement des affectations hospitalières

Le stage hospitalier en Odontologie de T1 s'effectue sur 2 semestres, l'un des semestres pouvant être extériorisé (**voir p.83**). Les étudiants sont affectés dans les différents terrains de stage (Pôle, autres CHU, CHR...) en fonction du classement qu'ils auront obtenu avec les :

- résultats des sessions de décembre et mai de DFASO2,

• Projet pédagogique

Les stages cliniques en Odontologie en T1 visent comme objectif pédagogique essentiel l'exercice de l'omnipratique. Les structures internes du Pôle encourageront, de façon systématique, la prise en charge globale du patient par l'étudiant, sans obérer les spécificités cliniques.

Les objectifs de la formation clinique en T1 sont :

- de parfaire ses compétences cliniques de façon interdisciplinaire, et éventuellement dans une orientation clinique particulière
- la gestion d'une unité de soins
- la tenue des dossiers médicaux
- la prise en charge des urgences
- la prise en charge de patients à besoins spécifiques (en situation de vulnérabilité, de handicap, sous sédation...)
- l'élaboration de plans de traitements disciplinaires et multidisciplinaires

- la prise en charge globale de patients sous la responsabilité de praticien du ou des chef(s) de service dont il relève en exerçant des fonctions de prévention, de diagnostic et de soins qui concernent les maladies de la bouche, des dents et des maxillaires. Un quota minimum d'actes peut être envisagé.
- la participation à des réunions de service.

Un tableau de service est mis en place en fonction des obligations universitaires, des disponibilités d'accueil clinique et des horaires d'ouverture du Pôle. Ce tableau de service est élaboré par les autorités universitaires compétentes (Art 16, arrêté du 27/09/1994), en collaboration avec le Chef de Pôle et les Responsables des autres centres de formation.

La présence est obligatoire, quel que soit le semestre, soit pour des raisons de validation d'un stage, soit en raison des obligations hospitalières.

L'organisation des stages sera conçue de façon à privilégier une prise en charge globale du patient par l'étudiant de T1.

La validation de chaque stage clinique dans une discipline d'Odontologie repose sur le nombre moyen de vacations hebdomadaires porté en regard de ladite discipline, qui est à considérer comme une référence de base (1 vacation = 4 h). Le nombre minimal annuel de vacations hospitalières par étudiant, pour l'année universitaire 2021/2022, est de 200. Un nombre minimal de vacations est défini par discipline.

Discipline	S11 et/ou S12	Session de rattrapage si échec en S11	Session de rattrapage si échec en S12
Consultation - Accueil - Santé - Urgences (sur 1 semestre)	20	-	10
Odontologie conservatrice/Endodontie	35	-	20
Odontologie pédiatrique	14	-	10
Médecine et chirurgie buccales	28	10	10
Prothèses	35	-	16
Stage multidisciplinaire Haute pierre	16	-	10
Gerodontologie	3	-	3
Omnipratique	20	20	-

* Ces quotas sont donnés à titre indicatif. Ils ont été établis sur la base des actes réalisés pendant l'année universitaire 2020-2021 et sont donc susceptibles d'être ajustés en fonction de la moyenne des actes réalisés par les étudiants pendant l'année 2021-2022.

Un carnet de stage permet de retracer l'assiduité et l'activité de l'étudiant. Il est propre à chaque discipline.

Ce carnet peut exister en format électronique en fonction de l'organisation des structures Internes et du système informatique du Pôle (ODS).

Une note collégiale globale est donnée par les enseignants après analyse du carnet de stage. Les actes peuvent être évalués en fonction de la difficulté et de la qualité des soins.

Le carnet de stage est sous la responsabilité de l'étudiant qui doit le garder avec lui et ne le rendre qu'à la fin de chaque semestre pour évaluation. En cas de non présentation de ce carnet ou de non enregistrement informatique des actes, l'étudiant s'expose à la non validation de son stage.

• Modalités d'évaluation et de validation

L'évaluation porte sur les items suivants :

- assiduité de l'étudiant (cf règles des absences)
- comportement vis-à-vis des patients, de leur entourage, de l'équipe soignante ainsi que de l'équipe enseignante
- respect des règles d'hygiène et d'asepsie
- tenue du dossier médical et la saisie des actes réalisés
- communication avec les autres professionnels de santé, notamment les correspondants hospitaliers
- prise en charge des urgences
- compétence : une épreuve clinique adaptée à l'évaluation des capacités propres de l'étudiant à assurer d'une manière autonome la prise en charge pluridisciplinaire d'un patient ; une présentation écrite et orale (*selon les disciplines*) d'un cas multidisciplinaire, suivi et traité de façon globale par l'étudiant.

Le cas clinique sera iconographié depuis la situation initiale et comportera un exposé détaillé du plan de traitement, des différentes étapes du traitement, tant préventif que curatif, et du suivi.

- une note sur 20, coefficient 1, est attribuée à chaque enseignement clinique de participation aux fonctions hospitalières.

Pour valider le stage clinique en Odontologie **T1**, l'étudiant doit obtenir une note supérieure ou égale à 10 /20 dans chaque enseignement clinique de participation aux fonctions hospitalières.

La non validation du stage clinique en Odontologie **T1** entraîne le **redoublement de T1**.

La non validation du stage clinique en Odontologie T1 pour maladie, maternité, entraîne le redoublement du stage pour une durée définie par les autorités universitaires compétentes.

- **Session de rattrapage**

Un stage clinique durant la période d'été (hors congés annuels) est obligatoire.

Le rattrapage sera effectué essentiellement en juillet, sachant que structure interne du Pôle peut être regroupée en plateau commun pendant le mois d'août.

En cas de rattrapage, les critères retenus pour valider sont les suivants :

- assiduité et présentation du carnet de stage validé par le responsable de la discipline
- comportement vis-à-vis des patients, de leur entourage, de l'équipe soignante, de l'équipe enseignante
- respect des règles d'hygiène et d'asepsie
- tenue du dossier médical et saisie des actes réalisés.

Types d'actes et nombre de cas requis au minimum par discipline

Ces quotas sont donnés à titre indicatif. Ils ont été établis sur la base des actes réalisés pendant l'année universitaire 2020-2021 et sont susceptibles d'être ajustés en fonction de la moyenne des actes réalisés par les étudiants pendant l'année 2021-2022.

Discipline	Type d'actes	Quantité minimale
Consultation - Accueil - Santé – Urgences (CASU)	Prise en charge de l'urgence	20
	Hygiène bucco-dentaire et prévention	5
	Chemin clinique	3
	Suivi de patients	
Odontologie conservatrice - Endodontie	Elaboration d'un plan de traitement global	4
	Rapport oral et/ou écrit de l'activité clinique réalisée au cours de l'année au sein de l'UF8603	1
	Traitements endodontiques sur incisives, prémolaires et molaires	6
	Reconstitutions coronaires complexes (dont inlays et onlays)	1
Stage multidisciplinaire Haute-pierre	Elaboration d'un plan de traitement global	6
	Activité clinique pluridisciplinaire	
	Prise en charge d'un patient hospitalisé	
Odontologie pédiatrique	- Prise en charge d'enfants présentant des difficultés de coopération	4
	Prise en charge de l'urgence	4
	Traitement endodontique de dents temporaires	4
	Traitement endodontique d'une dent permanente immature	1
	Coiffe pédodontique préformée sur dent temporaire ou permanente / prothèse amovible	1
Médecine et chirurgie buccales	Elaboration d'un plan de traitement	5
	Assistance opératoire praticien	3
	Assistance opératoire étudiants	3
	Avulsions simples	8
	Avulsions chirurgicales	2
	Recherche de foyers infectieux d'origine dentaire	2
	Accueil diagnostique	4
Omnipratique	Prise en charge d'urgence (Accueil-diagnostic et soins)	20
	Réalisation de soins conservateurs et/ou endodontique sur RDV	2
	Réalisation d'un acte de chirurgie sur RDV	5
Gérodontologie	Réalisation d'un plan de traitement	1
	Soin conservateur ou endodontie ou acte de prothèse	2
	Réalisation d'un acte de prévention	2

Discipline	Type d'actes	Quantité minimale
Prothèses	Réception de patients	6
	Elaboration d'un plan de traitement global (incluant le diagnostic, les propositions thérapeutiques, le devis et iconographié à chacune des étapes du traitement) : dossier informations du patient	2
	Prise en charge de cas complexes pour un traitement prothétique global sur dents naturelles et sur implants, pouvant comporter la réalisation de : <ul style="list-style-type: none"> - prothèse amovible (maxillaire et mandibulaire, à châssis et incluant le montage) - prothèse mixte - prothèse fixée provisoire unitaire ou plurale - reconstitution corono-radulaire - prothèse fixée d'usage unitaire ou plurale sur dents naturelles ou sur implants - le cas pourra être iconographié à chacune des étapes du traitement Pour l'année : un montage minimum est requis.	2

VII. La thèse - Diplôme d'Etat de Docteur en Chirurgie Dentaire (cf page 85)

Les étudiants soutiennent, à compter du deuxième semestre du troisième cycle court et **au plus tard à la fin de l'année civile** qui suit la validation du troisième cycle court. Une dérogation exceptionnelle à ce délai peut être accordée par le Président de l'Université sur proposition du Doyen.

Toutefois, la prolongation du délai pour passer sa thèse ne signifie pas prolongation de la durée d'autorisation d'exercice.

La thèse consiste en un mémoire dactylographié rédigé en français et préparé sous la conduite d'un directeur de thèse.

Le dépôt du sujet de thèse peut se faire avant l'entrée en troisième cycle court. Le sujet doit être approuvé par la Commission des thèses (cf calendrier universitaire 2021/2022) et doit faire l'objet d'une inscription dans le registre des thèses.

La soutenance de la thèse n'est pas liée à la validation des enseignements et stages de T1.

Le Diplôme d'État de Docteur en Chirurgie Dentaire est délivré aux étudiants ayant validé les enseignements correspondant aux trois cycles de formation et ayant soutenu leur thèse avec succès.

Le circuit administratif suivant, détaillé dans le *Guide de la Thèse d'Exercice* doit être scrupuleusement suivi par l'étudiant.

T1 S11		ENSEIGNEMENTS THEORIQUES ET DIRIGES		UE1 UE2 UE3 UE4 (Epreuves écrites)		
	Matière	Horaire annuel		Coefficient	Durée et nature des épreuves	
					Session décembre	Session de rattrapage
UE1	Traitements pré-prothétiques	1 h	TD	1	Assiduité 1 h QCM ou QROC	1 h QCM ou QROC
		2 h	TD			
	Prothèse fixe	10 h	CM			
		6 h	TP			
	Implantologie	4 h	TD			
		2x3 h	TP			
	Occlusodontie	3 h	CM			
		2 h	TP			
	Prise en charge du SAOS	2 h	TD			
	CFAO en secteur antérieur esthétique	2 h	CM			
Composites stratifiés	4 h	TD				
		3 h	TP			
UE2	Insertion professionnelle			1	1h QROC et/ou QR et/ou QCM	1h QROC et/ou QR et/ou QCM
	Droit / dévolution des biens	3 h	CM			
	Expertise médicale	3 h	CM			
	Gestion - Comptabilité	3 h	CM			
	Les institutions ordinaires	4 h	CM			
	Ergonomie			1	1h QROC et/ou QR et/ou QCM	1h QROC et/ou QR et/ou QCM
	Organisation matérielle et fonctionnelle du cabinet dentaire	4 h	CM			
	Circuit des personnels et des patients	5 h	CM			
Gestion des matériels, des produits et des déchets -Traçabilité	2 h	CM				
Formation aux risques d'hygiène, de secours et mesures de protection des lieux et des personnes	2 h	CM				
UE3	Odontologie du sport	6 h	TD	1	30 min QCM ou QROC	30 min QCM ou QROC
		1h	CM			
UE4	Traitements complexes en parodontologie	1 X 3h	TD	1	1h QROC et/ou QR et/ou QCM	1h QROC et/ou QR et/ou QCM

T1 S12		ENSEIGNEMENTS THEORIQUES ET DIRIGES			UE6 UE7 (Epreuves écrites)	
UE	Matière	Horaire annuel		Coefficient	Durée et nature des épreuves	
					Session mai	Session de rattrapage
UE6	Odontologie gériatrique	9 h	CM	1	1 h QCM et/ou QROC et/ou 1 QR tirés au sort	1 h QCM et/ou QROC et/ou 1 QR tirés au sort
	Addictologie	6 h	CM			
	Maltraitance	2 h	CM			
	Personnes en situation de handicap	3 h	TD			
	Maladies rares à expression bucco-dentaire	3 h	TD			
UE7	Médecine et chirurgie : Conduite à tenir en fonction de différentes pathologies et traitements en pré, per et post opératoires	2 x 2 h	TD	1	30 min QCM et/ou QROC	30 min QCM et/ou QROC

T1 S11 et S12	STAGE HOSPITALIER HORS ODONTOLOGIE		UE11 (Stage)
Matière	Horaire annuel	Coefficient	Mode de validation
Stage hospitalier hors Odontologie	5 matinées	Validation	Assiduité

T1 S11 et S12		STAGE CLINIQUE DE PRATIQUE ODONTOLOGIQUE <i>1 vacation clinique = 4 h</i>		UE5 et UE8 (Epreuves cliniques)		
UE	Discipline	Nombre minimal annuel de vacations	Nature de l'évaluation			
			Session de décembre	Session de mai	Session de rattrapage	
UE5	Omnipratique	20	Contrôle continu sur les travaux cliniques		Stage clinique obligatoire Contrôle continu sur les travaux cliniques	
UE5 UE8	Médecine et chirurgie buccales	28	Contrôle continu sur les travaux cliniques : ½ de la note Evaluation qualitative : ½ de la note	Contrôle continu sur les travaux cliniques : ½ de la note Présentation orale de cas : ½ de la note	Stage clinique obligatoire Contrôle continu sur les travaux cliniques	
UE8	Odontologie conservatrice Endodontie	35		Contrôle continu sur les travaux cliniques et évaluation qualitative: ½ de la note Rapport oral et/ou écrit de l'activité clinique réalisée au cours de l'année : ½ de la note	Stage clinique obligatoire Contrôle continu sur les travaux cliniques	
UE8	Prothèses	35		Contrôle continu + évaluation qualitative sur les travaux cliniques et travaux de laboratoire de Prothèses	Stage clinique obligatoire Contrôle continu sur les travaux cliniques	
UE8	Odontologie pédiatrique	26		Contrôle continu sur les travaux cliniques : ½ de la note Evaluation qualitative : ½ de la note	Stage clinique obligatoire Contrôle continu sur les travaux cliniques	
UE8	Stage multidisciplinaire HautePierre (sur ½ semestre)	16		Contrôle continu sur les travaux cliniques : ½ de la note Evaluation qualitative : ½ de la note	Stage clinique obligatoire Contrôle continu sur les travaux cliniques	
UE8	Consultation - Accueil - Santé - Urgences (sur 1 semestre)	20		Contrôle continu sur les travaux cliniques : ½ de la note Evaluation qualitative : ½ de la note	Stage clinique obligatoire Contrôle continu sur les travaux cliniques	
UE8	Gerodontologie	3		Contrôle continu sur les travaux cliniques : ½ de la note Évaluation qualitative : ½ note	Stage clinique obligatoire Contrôle continu sur les travaux cliniques	
UE8	Parodontologie	1		Présentiel	1 QROC et/ou QR et/ou QCM	

La validation des stages cliniques inclut l'assiduité à l'intégralité des stages, hors congés annuels de l'étudiant, et sera délibérée à l'issue des stages d'été.

T1 S11 et S12	UE12 (Enseignements complémentaires)			
Matière	Horaire annuel	Coefficient	Durée et nature des épreuves	
			Session de mai	Session de rattrapage
Initiation à l'implantologie orale	3 h TD pendant 5 semaines 10 vacances	1	1 h QROC et/ou QCM	
			Réalisation d'un cas clinique	
Soins dentaires sous sédation consciente par inhalation de MEOPA	4 séminaires de 2 h 30 12 vacances réparties entre les UF d'Odontologie conservatrice et d'Odontologie pédiatrique	1	30 min QCM et QROC	
			Assiduité	
Découverte de la formation continue	3h CM 30h TD 15h travail personnel	1	Assiduité Rapport avec présentation orale	
Case Report	TD 2x2h30 en présentiel 35 h de travail personnel	1	Assiduité Avoir obtenu au moins une moyenne de 10/20 au poster. Avoir obtenu au moins une moyenne de 10/20 à la présentation orale du poster.	
Approche multidisciplinaire du syndrome d'apnées obstructives du sommeil chez l'enfant	2 X 4h TD + 20h TP	1	Assiduité + validation d'un mémoire	
Traitements complexes et chirurgie parodontale	50h formation clinique 10h enseignement théorique (séminaires/TD)	1	Assiduité et validation des objectifs clinique (se référer à la partie EC) Epreuve écrite par QCM ou questions courtes de 30 min Epreuve de TD : présentation orale d'un cas clinique	
Traitements complexes en parodontologie	4 séminaires de 1h (3h) : cours 8 vacances cliniques (32h)	1	Assiduité	
Gestion de l'halitose	2 séminaires de 2h (4h) : cours + TP 5 vacances cliniques (20h)	1	Présence à 5 séances de consultation halitose Examen écrit (question rédactionnelle)	
Préparation au concours de l'Internat	Lecture critique d'article 20h Entraînement à l'épreuve des questions cliniques 24h	1	Assiduité et participation aux examens blancs Epreuve de LCA de 3 h	
Recherche clinique sur les maladies parodontales et péri-implantaires	2 séminaires de 2h (4h) : cours 8 vacances cliniques (32h)	1	Assiduité Examen écrit (QR, QROC, QCM)	

T1 S11 et S12		UE12 (Enseignements complémentaires)		
Matière	Horaire annuel	Coefficient	Durée et nature des épreuves	
			Session de mai	Session de rattrapage
Intérêt général : Vie de la Faculté	Se référer à la partie EC	Validation	Assiduité	
Monitorat	Se référer à la partie EC	Validation	Assiduité	
FADA : Formation Avancée en Dentisterie Adhésive	68h au total	1	Assiduité et obtention d'une moyenne d'au minimum 10/20 lors de la présentation orale d'un cas clinique iconographié traité lors du stage clinique	
Réalisation d'une action d'intérêt général ou associatif	Présentation d'un projet personnel			
UE de Master	Se référer aux modalités de contrôle du Master choisi à la Faculté de Chirurgie Dentaire ou à la Faculté de Médecine			

T1 S11 et S12		STAGE ACTIF ET STAGE DE VILLE	UE9 et UE10 (Stages)	
Stage		Horaire annuel	Session de mai	Session de rattrapage
UE9	Stage d'initiation à la vie professionnelle	250 h à temps plein ou à temps partiel	<ul style="list-style-type: none"> - Rapport de stage - Carnet de stage } Validation	<ul style="list-style-type: none"> - Rapport de stage - Carnet de stage } Validation En cas de non-validation, l'étudiant doit refaire le stage dans sa totalité et le cas échéant, auprès d'un autre Maître de Stage.
UE10	Stage au centre de prévention bucco-dentaire de la Ville de Strasbourg	2 h TD 2 demi-journées	Validation (Assiduité)	Validation (Assiduité)

VIII. Stages extériorisés

Les étudiants souhaitant effectuer un stage extériorisé en France ou à l'étranger doivent en exprimer la demande au moment du choix (fiche de choix et lettre de motivation). Les étudiants seront autorisés à partir vers la destination de leur choix, après avoir validé à la session de décembre et à la session de mai la totalité des ensembles et en fonction de leur classement. Les étudiants en session de rattrapage ne seront autorisés à partir qu'après avoir validé la totalité des ensembles. Leur départ sera alors différé.

- Les étudiants qui optent pour une « *mobilité internationale* » (Erasmus ou autre) **ne sont pas prioritaires, quel que soit leur classement**, s'ils souhaitent en plus effectuer un stage extériorisé en France.
- Les étudiants qui optent pour une « *mobilité internationale* » (Erasmus ou autre), s'ils obtiennent en plus la possibilité d'un stage extériorisé en France, **ne pourront effectuer ce stage qu'au 2^{ème} semestre**.
- Les étudiants qui optent pour une « *mobilité internationale* » (Erasmus ou autre), ne pourront obtenir en plus la possibilité d'un stage extériorisé en France au 2^{ème} semestre, **que s'ils rentrent impérativement avant la fin septembre**.

1. Services hospitaliers français

Les capacités d'accueil et les stages qui peuvent être validés dans les CHU de Dijon et de Besançon ainsi que les CHR de Colmar, Metz, Thionville, sont résumés dans le tableau suivant.

Les étudiants ont l'obligation de suivre les enseignements dispensés par la Faculté, y compris les semaines d'enseignement bloquées.

CHU et CHR d'accueil, capacité et stages pouvant être validés

Hôpital et service	Semestre 11	Semestre 12	Période d'été	Stages cliniques validables	Stages cliniques non validables *
CHR de Colmar Service de Chirurgie Maxillo-Faciale	3 étudiants	3 étudiants	2 étudiants	Médecine et chirurgie buccales Odontologie conservatrice/ Endodontie Odontologie pédiatrique	Stage multidisciplinaire Implantologie Prothèse fixée Prothèse amovible PMF Urgences
CHR de Metz Pôle tête et cou	6 étudiants	6 étudiants	2 étudiants	Médecine et chirurgie buccales Implantologie Odontologie conservatrice/ Endodontie Odontologie pédiatrique	Stage multidisciplinaire Prothèse fixée Prothèse amovible PMF Urgences
CHR de Thionville Pôle tête et cou	2 étudiants	2 étudiants	2 étudiants	Médecine et chirurgie buccales Implantologie Odontologie conservatrice/ Endodontie Odontologie pédiatrique	Stage multidisciplinaire Prothèse fixée Prothèse amovible PMF Urgences
CHU de Besançon Service de Chirurgie Maxillo-Faciale et stomatologie	3 étudiants	3 étudiants	3 étudiants	Médecine et chirurgie buccales Implantologie Odontologie conservatrice/ Endodontie Odontologie pédiatrique	Stage multidisciplinaire Prothèse fixée Prothèse amovible PMF Urgences

Hôpital et service	Semestre 11	Semestre 12	Période d'été	Stages cliniques validables	Stages cliniques non validables *
CHU de Dijon Service CHU de Dijon d'Odontologie	4 étudiants	4 étudiants	4 étudiants	Médecine et chirurgie buccale Implantologie Odontologie conservatrice /Endodontie Odontologie pédiatrique PMF	Stage multidisciplinaire Prothèse fixée Prothèse amovible Urgences

* Les stages cliniques non validables dans les CHU/CHR d'accueil doivent être validés à la Faculté de Chirurgie Dentaire de Strasbourg.

2. Services hospitalo-universitaires à l'étranger

Etablissements d'accueil

- Faculté de Chirurgie Dentaire d'Ho-Chi-Minh Ville (Vietnam)
- Faculté de Chirurgie Dentaire de l'Université de Khon Kaen (Thaïlande)
- Faculté de Médecine Dentaire de l'Université Tufts de Boston (USA)
- Faculté de Médecine Dentaire Hadassah de l'Université de Jérusalem (Israël)
- Tout autre établissement ayant signé une convention dans cet objectif avec notre établissement, à partir de l'année universitaire 2020/2021.

Une partie de l'activité clinique dispensée par les étudiants autorisés à effectuer un stage extériorisé à peut bénéficier d'une validation d'une partie des stages cliniques obligatoires, sur avis du Doyen, du Vice-Doyen chargé des enseignements et du responsable de la discipline concernée :

- en Odontologie conservatrice
- en Odontologie pédiatrique
- en Médecine et chirurgie buccales
- ou toute autre discipline après mise en place d'un contrat d'études.

Les étudiants devront déposer à l'issue de leur mission (impérativement dans les 15 jours suivants leur retour) au Service de Scolarité de la Faculté de Chirurgie Dentaire de Strasbourg :

- un carnet de stage comportant l'unité d'enseignement des actes effectués, validés par le ou les enseignant(s) encadrant de l'établissement d'accueil
- un rapport de mission (une dizaine de pages, iconographié)
- l'évaluation du responsable de l'établissement d'accueil.

Erasmus

L'étudiant doit suivre la procédure en vigueur au sein de l'Université de Strasbourg et se référer à la page des modalités d'évaluation des étudiants de notre établissement.

DIPLOME D'ETAT DE DOCTEUR EN CHIRURGIE DENTAIRE

Journal Officiel de la République Française du 23 avril 2013

Les étudiants soutiennent, à compter du deuxième semestre du troisième cycle court et **au plus tard à la fin de l'année civile** qui suit la validation du troisième cycle court. Une dérogation exceptionnelle à ce délai peut être accordée par le Président de l'Université sur proposition du Doyen.

Toutefois, la prolongation du délai pour passer sa thèse ne signifie pas prolongation de la durée d'autorisation d'exercice.

Ce jury comprend quatre membres dont :

1° un professeur des universités, praticien hospitalier des centres de soins, d'enseignement et de recherche dentaires, président ;

2° trois autres membres dont au moins deux personnels enseignants et hospitaliers titulaires des centres de soins d'enseignement et de recherche dentaires. L'un de ces trois membres peut être un assistant hospitalier universitaire, un praticien hospitalier, un enseignant d'une autre discipline universitaire ou un directeur de recherche.

Une personnalité extérieure invitée sans voix délibérative peut être adjointe à ce jury.

La thèse consiste en un mémoire dactylographié rédigé en français et préparé sous la conduite d'un directeur de thèse.

La fonction de directeur de thèse peut être confiée, par le Doyen, à un assistant hospitalier universitaire ou à un praticien hospitalier. Cette fonction peut être exceptionnellement, dans les mêmes conditions, confiée à un enseignant extérieur à l'unité de formation et de recherche d'odontologie ou à un directeur de recherche.

Le sujet doit être approuvé par la Commission des Thèses (cf calendrier universitaire 2021/2022).

La thèse peut porter sur :

- l'analyse d'une thématique selon les principes de la Médecine ou de l'Odontologie fondée sur la preuve
- la rédaction d'un protocole de recherche clinique ou d'une action de santé publique et/ou d'une présentation de résultats
- les activités réalisées au cours d'un stage dans une structure de recherche
- sur l'analyse d'un ou plusieurs cas cliniques « originaux » ou de données extraites de dossiers médicaux
- sur une recherche expérimentale et/ou clinique
- sur l'évaluation des pratiques professionnelles.

Le Diplôme d'Etat de Docteur en Chirurgie Dentaire est délivré aux étudiants ayant validé les enseignements correspondant aux trois cycles de formation et ayant soutenu leur thèse avec succès.

Le jury peut soit refuser la thèse, soit l'admettre avec la mention « honorable » ou « très honorable » ou « très honorable avec félicitations du jury ». L'attribution de la mention « très honorable avec félicitations » nécessite l'unanimité des membres du jury.